



14ème législature

Question N° : 26835	De M. Jean-Pierre Allossery (Socialiste, républicain et citoyen - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique >jeunes	Tête d'analyse >politique à l'égard des jeunes	Analyse > comité interministériel de la jeunesse. programme d'actions.
Question publiée au JO le : 21/05/2013 Réponse publiée au JO le : 16/07/2013 page : 7555		

Texte de la question

M. Jean-Pierre Allossery attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le sujet de la politique jeunesse. En effet, le Gouvernement en a fait un engagement fort en la rendant prioritaire. Pour cela, le 21 février 2013, le comité interministériel de la jeunesse était installé sous la présidence de M. le Premier ministre et coordonné par Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Cette instance de pilotage est le signe fort d'une politique ambitieuse et innovante capable de créer une véritable armature de soutien en faveur de l'ensemble des jeunes. À travers cette structuration, une politique de droit commun accessible à tous pourra enfin voir le jour. Ainsi, 13 chantiers prioritaires déclinés en 47 mesures concrètes ont été définis. Il souhaite connaître les suites données à l'action "prévenir les sorties sans diplôme du 1er cycle post-baccalauréat et améliorer la réussite des étudiants" qu'elle a la charge de mettre en oeuvre dans le cadre de ce comité interministériel.

Texte de la réponse

L'amélioration de la réussite des étudiants, en particulier au premier cycle de l'enseignement supérieur, constitue l'un des axes de la politique menée en faveur de la jeunesse. Le niveau de qualification et le nombre de jeunes diplômés est en effet une question essentielle, dans un monde où la connaissance est devenue une valeur distinctive. Or, on constate que le taux de poursuite d'études stagne en France depuis une quinzaine d'années et que le taux de réussite en premier cycle des études supérieures a baissé depuis 2006. Les mesures décidées dans le cadre du comité interministériel de la jeunesse afin de prévenir les sorties sans diplôme de l'enseignement supérieur seront en partie mises en oeuvre grâce au projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche qui fait de la réussite des étudiants une priorité. Il se fixe un objectif de 50 % de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, qui pourra être atteint grâce à un éventail de mesures : - l'affirmation d'un continuum entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur, se traduisant à la fois par une meilleure articulation pédagogique entre ces deux niveaux, un renforcement de la politique d'orientation et une meilleure lisibilité de l'offre de formation universitaire par la rationalisation des intitulés de diplômes ; - l'accueil prioritaire des bacheliers professionnels et technologiques, respectivement dans les sections de techniciens supérieurs (STS) et les instituts universitaires de technologie (IUT), où leur taux de réussite est bien meilleur ; - la facilitation des réorientations et des passerelles grâce à la spécialisation progressive en licence et au rapprochement, par voie de convention, entre lycées portant des formations supérieures et établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) ; - une rénovation pédagogique s'appuyant notamment sur l'usage du numérique au sein de la formation ; - des liens



renforcés entre les établissements et les entreprises, avec des stages encadrés dès le premier cycle et le doublement de l'alternance. Cette ambition s'accompagne d'un effort exceptionnel de création de 5 000 emplois nouveaux sur le quinquennat pour soutenir en particulier ces évolutions. Enfin, les mesures visant à encourager le retour en formation et la formation tout au long de la vie dans le cadre de l'enseignement supérieur, font actuellement l'objet d'une réflexion conduite par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ces mesures permettront à un plus grand nombre d'accéder à l'enseignement supérieur ou d'y reprendre un parcours de formation tout en favorisant la réussite de celui-ci par une organisation adaptée à ce public spécifique.